



## commission for environmental impact assessment

Financieringsmaatschappij voor  
Ontwikkelingssamenwerking (FMO)  
Ms H. Cornelissen  
Boite Postale 93060  
2509 AB La Haie  
Pays Bas

your reference  
IMR/Av1/02-0014

your letter of  
7 Mai 2002

Our reference  
U048-106/Po/lw/

Subject  
Avis pour les Termes de Reference de  
l'étude d'impact sur l'environnement du  
programme d'Investissement d'EdM S.A  
au Mali.

direct dial  
030-2347649

Utrecht,  
14 novembre 2002

Cher Ms Cornelissen,

Par lettre du date 7 mai 2002, vous avez invité la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation de l'Impact sur l'Environnement de soumettre un avis sur les Termes de Référence pour l'étude d'impact sur l'environnement du programme d'Investissement d'EdM S.A au Mali.

C'est avec plaisir que je présente l'avis, préparé par une équipe de travail de la Commission pour l'EIE. En tant que représentant de l'équipe de travail, permettez moi d'attirer votre attention aux sujets suivants.

- Le nombre de sites où se déroulent et dérouleront les activités d'EdM S.A que la Commission a pu visiter a nécessairement été limité par le budget disponible. Ainsi, les termes de référence que la commission propose sont parfois un peu généralistes. Je tiens, pourtant, à vous assurer que la Commission a fait un effort d'être le plus spécifique possible.
- Je suis conscient du fait que le développement du cadre institutionnel étatique et indépendant pour l'environnement et pour les secteurs de l'eau et de l'énergie n'est pas du ressort de l'étude d'impact. Pourtant, cet avis de termes de référence demande de décrire ces structures étatiques et indépendants. La Commission vous suggère d'aider EdM S.A en ce sens que les éléments des Termes de Référence y référant soient correctement suivis dans l'étude d'impact. La Commission considère la description de ces structures d'une grande importance pour le développement futur de l'approvisionnement en eau et électricité.

Le fonctionnement correct du cadre de réglementation et de contrôle est crucial pour gérer les effets environnementaux et (surtout) sociaux de ces secteurs. Vu les expériences de privatisation de ces secteurs vécues dans d'autres pays en voie de développement, un suivi et évaluation constructive mais stricte me semble s'imposer. Puisque à terme, l'efficacité et la rentabilité des investissements suivra le développement de la demande dans les deux secteurs. La rentabilité ne s'installera qu'avec une politique consistante et un cadre institutionnel solide.

Postal address P.O. Box 2345  
3500 GH UTRECHT, THE NETHERLANDS  
Visiting address Arthur van Schendelstraat 800  
Utrecht. The Netherlands

Telephone +31 30 234 76 60  
Telefax +31 30 230 43 82  
Website [www.eia.nl](http://www.eia.nl)  
E-mail [mer@eia.nl](mailto:mer@eia.nl)

Dans la situation privatisée, l'approvisionnement en eau et électricité de la section la plus démunie de la population demande une attention particulière.

Exploitation rentable des investissements nécessaires pour approvisionner les plus démunies ne sera pas possible au tarif qui conforme le prix de revient, car les plus démunis ne pourront pas se permettre de payer ce tarif.

- Des accords spécifiques entre le gouvernement et EdM seront probablement nécessaires pour pallier ce problème. La Commission a constaté que des quatre parties principales impliquées, ce n'est que EdM S.A qui présente une organisation forte. La Direction Nationale de l'hydraulique (DNH) et la Direction National de l'Énergie ne se sont pas encore adaptés à leur nouveau rôle de facilitateur et ne se trouvent pas assurés de fonds futurs adéquats. La Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE) se trouve encore en phase de développement et manque la capacité et les moyens financiers d'effectuer son contrôle de manière comme prévu. Le degré d'information et d'organisation des consommateurs est limité.

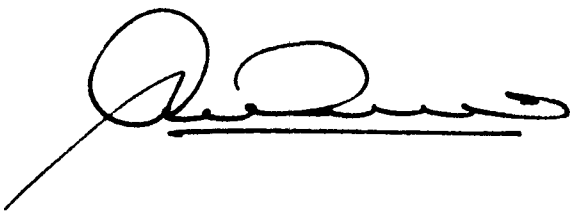
Ainsi, nous vous suggérons de bien vouloir considérer une extension de votre système de suivi et évaluation à la totalité des deux secteurs et de ne pas le limiter au programme d'investissement.

Comme aspects importants a suivre je vous propose :

1. Le développement du point de vu économique, social et environnemental de la politique dans les secteurs ;
  2. La continuation de façon prudente du planning et de la définition des priorités de l'approvisionnement en eau et électricité ;
  3. La bonne gestion des installations existantes.
- Également, je vous suggère de considérer un appui direct (ou la mobilisation d'un appui d'autrui) à la Commission de Régulation de l'Eau et Électricité (CREE) et aux autres organismes régulatrices. En effet, ce sont ces institutions qui doivent assurer l'équilibre, et par cela le succès durable du programme d'investissement.

La Commission appréciera d'être informé sur l'utilisation du présent avis.

Je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de mes considérations les plus distinguées,



Aad van der Velden,  
président adjoint de la Commission.

c/o  
Theo Ykema,

Postadres Postbus 2345  
3500 GH UTRECHT  
Bezoekadres Arthur van Schendelstraat 800  
Utrecht

telefoon (030) 234 76 66  
telefax (030) 233 12 95  
website [www.eia.nl](http://www.eia.nl)  
e-mail [mer@eia.nl](mailto:mer@eia.nl)